

Agriculture

Élevage bovin : une filière dynamique marquée par la concentration des acteurs

Le cheptel bovin de Guyane a doublé en quinze ans, accompagnant le développement régional et les besoins de ses habitants. L'élevage est concentré dans un nombre limité de communes, sur des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées. Avec les aides européennes, des efforts de structuration sont entrepris pour davantage de compétitivité et pour l'accès à de nouveaux débouchés.

Jean-Christophe Lambert, Camille Lemoine, DAAF Guyane

En Guyane, l'élevage représente 10 % de la valeur de la production de la branche agriculture et évolue vers une forte concentration : la moitié de la production est réalisée par 4 % des éleveurs et les élevages de grande taille (200 têtes et plus) concentrent les deux-tiers du cheptel.

La production animale (brute et transformée) est composée de deux secteurs : le bétail (62 %) et la production avicole (37 %). L'élevage bovin représente 57 % de la production finie de bétail en valeur contre 38 % pour l'élevage porcin.

Doublement du cheptel bovin en quinze ans

Le cheptel bovin en Guyane regroupe 18 000 têtes en 2018 et assure un quart des besoins alimentaires de la région. L'élevage bovin connaît un dynamisme soutenu : depuis 2002, le cheptel a doublé (+ 97 %) et les abattages ont suivi une forte tendance à la hausse (+ 63 %). En 2018, 286 éleveurs détiennent les 18 000 têtes. Ils étaient 347 possédant 15 500 têtes en 2009. Les troupeaux sont formés pour moitié de zébus Brahma, de vaches de type Croisé (40 %) et de buffles (8 %).

Les catégories principales de ce cheptel sont les bovins de plus de deux ans (36 %), les vaches (33 %), les bovins de un à deux ans (16 %) et les bovins de moins d'un an (15 %). Un tiers de ce cheptel constitue le stock des animaux destinés à la boucherie. Sur les 13 000 femelles du cheptel, 54 % sont destinées à la production de viande et 46 % sont des vaches allaitantes pour la reproduction.

Les animaux de boucherie sont abattus dans deux abattoirs de la région, l'un à Mana dans l'Ouest et l'autre à Remire-Montjoly. En 2018, les abattages d'animaux de boucherie représentent 2 570 têtes, soit 570 tonnes. En cinq ans, les volumes d'abattages ont augmenté de 45 % en effectifs et en poids.

Une croissance qui ralentit depuis 3 ans

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est de 32 700 hectares en 2017, soit 0,4 % de la superficie de la Guyane. Les prairies destinées aux bovins en représentent 43 %, part restée stable depuis 2011. Les prairies et le cheptel sont concentrés sur les communes du littoral parmi lesquelles quatre ont un cheptel de 2 000 têtes et plus : Macouria, Mana, Sinnamary et Kourou.

De 2011 à 2017, l'élevage bovin a connu une forte croissance : + 19 % de son cheptel, + 29 % de SAU et + 30,5 % de la Surface toujours en herbe (STH). Depuis trois ans, la croissance moyenne de la STH a ralenti (+ 3,1 % par an en moyenne).

La taille moyenne des élevages en forte hausse

En 10 ans, la taille moyenne des élevages augmente de 40 % passant de 44 à 63 têtes (*Source : BDNI*). Cet agrandissement s'explique par la structuration des grandes exploitations (200 têtes et plus) entraînant la diminution des élevages de taille moindre.

Une filière qui se structure

La filière bovine guyanaise s'organise autour de groupements de producteurs qui mutualisent leurs ressources afin d'augmenter leurs performances. Le Programme de Développement Rural de la Guyane (2014 – 2020), permet aux organisations de se rassembler autour d'une stratégie de l'interprofession Élevage de Guyane (Intervig). Les professionnels du secteur et les partenaires des administrations locales collaborent régulièrement au Comité d'Orientation en Élevage (COEL) mais aussi au Comité d'Organisation stratégique de l'Agriculture (COSDA). L'interprofession travaille à l'accession vers de nouveaux marchés comme les Grandes et Moyennes Surfaces ou la Restauration Hors Foyer (les cantines et la restauration privée). Elle œuvre à la structuration de la filière et au rapprochement entre producteurs et consommateurs. Depuis 2014, les consommateurs peuvent repérer les produits issus du territoire à l'aide de la marque « produit issu de l'élevage de Guyane ».

Entre 2009 et 2017, les grandes exploitations sont plus nombreuses (+ 30 %), et plus importantes (augmentation du cheptel de 45 %). Un quart des exploitations de 101 à 200 têtes ont dépassé le seuil des 200 têtes ou plus.

À l'inverse, les petites et moyennes exploitations perdent 20 % de leur cheptel et 15 % des élevages.

Ainsi, la production de viande est fortement concentrée sur les 22 grandes exploitations. Deux tiers des 18 000 bovins sont détenus par 8 % des éleveurs. Cinq élevages sont de très grande taille (700 têtes ou plus) et comptabilisent le quart du cheptel. Les exploitations de 200 têtes ou plus ont une production exclusive de bovins et sont localisées sur des grands domaines où la main-d'œuvre est salariée.

Les élevages de moyenne taille (51 à 200 têtes) rassemblent 20 % des troupeaux et 12 % des exploitations.

Les 230 éleveurs de moins de 50 têtes représentent 80 % des détenteurs et 14 % du cheptel. Ces éleveurs pratiquent la polyculture en plus de l'élevage et la main d'œuvre est familiale.

Développement des aides pour la filière bovine

Les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) sont un facteur de développement et de modernisation de l'agriculture. En 2017, le POSEI (*encadré*) contient une mesure de structuration de l'élevage de 3,1 M€ dont 28 % au titre de la filière bovine. De plus, les primes animales aux éleveurs de ruminants atteignent 2,8 M€. Depuis 2019, le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) est instauré pour alléger le prix des matières premières en faveur de l'alimentation des bovins. En effet, en Guyane, la profession a recours à l'importation d'intrants du fait d'un handicap phyto-génétique des prairies et d'un manque de productions fourragères. ■

